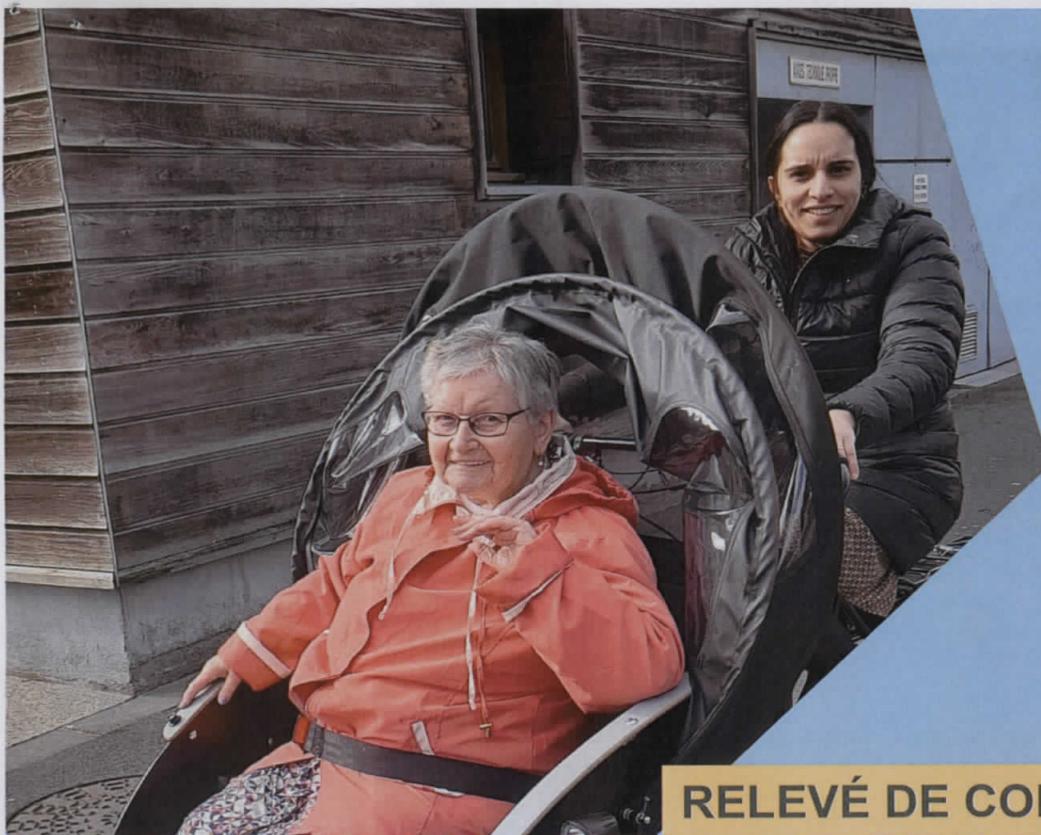




Centre Hospitalier  
de Tourcoing



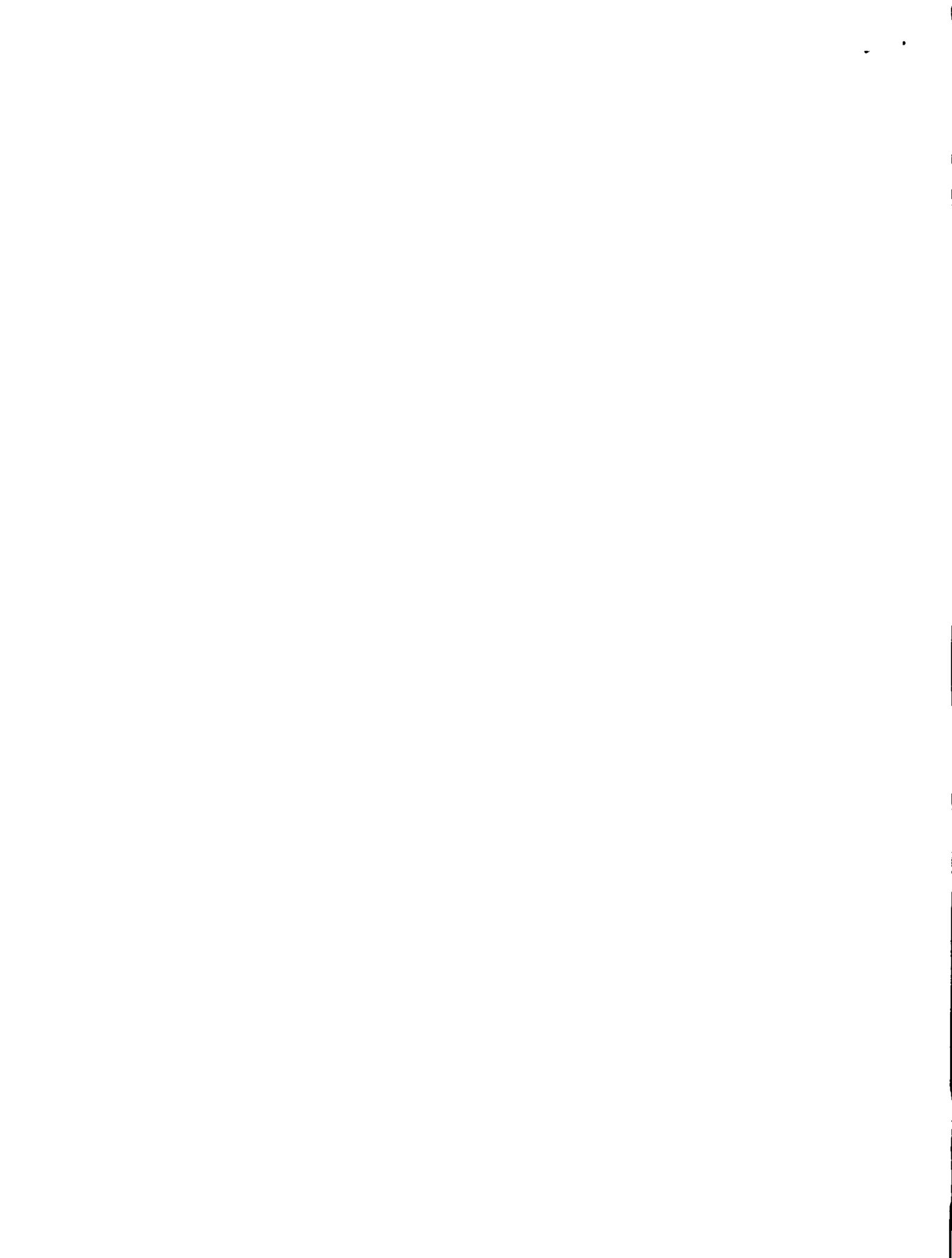
RELEVÉ DE CONCLUSIONS

# CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

**EHPAD rattachés au CH de Tourcoing**

**Séance du  
Vendredi 29 mars 2024, 14h30**

**Résidence Mahaut de Guisnes**  
*Salle des fêtes*



<b>MEMBRES PRÉSENTS</b>		
<b>P. NOM</b>	<b>FONCTION</b>	
<i>EHPAD « Mahaut de Guisnes » (MdG)</i>		
E. CHYPKI	Représentante des résidants – Vice-Présidente	
<i>EHPAD « Les Maisonnées » (Ma)</i>		
<b>N. AMYOT D'INVILLE</b>	<b>Présidente du CVS</b>	
JM. BEKAERT	Représentant des résidants - Membre élu	
C. LOBELLE	Représentante des résidants (suppléante)	
<i>EHPAD « Isabeau du Bosquel » (IdB)</i>		
G. FURNARI	Représentante des résidants - Membre élue	
MP. LEPLAT	Représentante des résidants - Membre élue	
<i>Pôle de Gériatrie</i>		
B. MERLIN-KUTTER	Cadre Supérieur de Santé du Pôle de Gériatrie	
<b>MEMBRES EXCUSÉS</b>		
G. BOULANGER	Représentante des familles - Membre élue IdB & MdG	
F. BEKAERT	Représentante des familles - Membre élue	
C. CAPELLE	Représentant des résidants MdG	
B. CASTIEN	Représentante des résidants MdG (suppléante)	
C. VANBESIEN	Représentante des résidants Ma (suppléante)	
<i>Représentants légaux/Mandataires Judiciaires à la protection des majeurs</i>		
D. DEMORY	AAH – Mandataire Judiciaire rattaché au CH de Tourcoing	
<i>Représentant du personnel</i>		
C.CHARLON ou son représentant	Représentant du personnel CGT	
<b>INVITÉ(E)S</b>		
M. BERTAUX	Infirmière Coordinatrice – Ma	<b>Présente</b>
L. DEHAENE	Stagiaire Qualité – DPG	<b>Présente</b>
R. DRECOURT	Résidente Mahaut de Guisnes	<b>Présente</b>
I. FATMI	Qualificatrice	<b>Présente</b>
K. GALLOUJ	Médecin Gériatre – Chef du Pôle	Excusé
F. HOUHO	Médecin Gériatre	Excusée
C. LEPERS	Infirmière Coordinatrice – MdG	<b>Présente</b>
S. MAZZELLA	Diététicienne	<b>Présente</b>
B. MERLIN-KUTTER	Cadre Supérieur de Santé du Pôle	<b>Présent</b>
G. MILITO	Animateur Ma	<b>Présent</b>
L. MUCCIACITO	FF Cadre de santé – IdB	<b>Présente</b>
E. OSTA	FF Cadre de Santé – MdG	Excusée
T. REGIA-CORTE	Psychologue – Ma	<b>Présent</b>
C. VINCENT	Animatrice IdB	<b>Présente</b>
I. WARROT	Animatrice MdG	<b>Présente</b>
<b>RÉDACTEUR(S)</b>		
L. DEHAENE	Secrétaires de séance/Rédacteur	
I. FATMI-MAANAOU	Vérificateur	

# **CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du précédent relevé de conclusions**
- 2. Mouvements du Personnel**
- 3. Validation du rapport annuel d'activités « Conseil de la Vie Sociale »**
- 4. Validation du contrat de séjour des EHPAD**
- 5. Présentation de la charte bienveillance résident**
- 6. Prestations Hôtelières**
  - ✓ Restauration
  - ✓ Blanchisserie
- 7. Animation et Vie Sociale**
- 8. Election du Conseil de la Vie Sociale**
- 9. Informations & Echanges**

## CONTENU – DECISION

La Présidente du CVS N. AMYOT D'INVILLE ouvre la séance et autorise le Cadre Supérieur du Pôle de Gérontologie B. MERLIN-KUTTER à animer la séance.

### 1- Approbation du précédent relevé de conclusions

**Les présents valident les relevés de conclusions du 12 octobre et du 28 novembre 2023.**

### 2- Mouvements du personnel

Un point concernant l'ensemble des mouvements du personnel a été réalisé par B. MERLIN-KUTTER. La Présidente et l'ensemble des membres présents souhaitent la bienvenue aux nouveaux arrivants.

### 3- Validation du rapport annuel d'activité « Conseil de la Vie Sociale »

Le rapport annuel d'activité consiste à recenser toutes les actions du Conseil de la Vie Sociale effectuées durant l'année (calendrier des rencontres, pourquoi le CVS s'est réuni, les membres élus et invités, etc...).

Un récent décret<sup>1</sup> rend obligatoire la rédaction de ce rapport ainsi que sa présentation au CVS (*cf. présentation*).

Le rapport annuel d'activité a été présenté aux membres présents.

**Le rapport annuel d'activités est validé par l'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale.**

### 4- Validation du contrat de séjour des EHPAD

Un récent décret<sup>2</sup> concernant le contrat de séjour a été présenté (*cf. présentation*). Celui-ci porte sur les diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements ainsi que la mise en place de 2 nouvelles prestations sociales (services relatifs à la blanchisserie et l'accès à internet dans tout ou partie de l'établissement).

En ce qui concerne les avenants de l'Unité d'Hébergement Renforcée (UHR) et du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) il n'y a pas eu de modifications.

Il a été précisé que certaines modifications présentées ont été proposées par le **groupe de travail accueil / administration**.

*Cf. présentation*

Quelques points ont fait l'objet de discussion :

---

<sup>1</sup> Décret n°2022-688 du 25 avril 2022 a renforcé la place et la participation du Conseil de la Vie Sociale (CVS) dans l'organisation et les démarches qualité des ESSMS

<sup>2</sup> Décret n° 2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles  
Direction du Pôle de Gérontologie-CVS-29/03/2024

- **G. MILITO précisent que certains résidents ou professionnels ne sont plus présents au sein des établissements mais apparaissent toujours sur les photos de documents officiels.**

I. FATMI indique que le contrat de séjour est un document institutionnel sous forme de « contrat », celui-ci respectera la charte de communication de l'établissement et ne présentera pas de photos de résidents et de professionnels.

En ce qui concerne la question de G. MILITO, I. FATMI e service communication dispose de banques d'images autorisées à être utilisées pendant une durée déterminée. Le livret d'accueil, ayant été récemment modifié et validé, ne peut être mis à jour pour le moment. La qualitiennne ajoute que les photos dans les documents institutionnels sont utilisées avec l'autorisation préalable des personnes photographiées.

B. MERLIN-KUTTER suggère d'aborder cette question sous un angle éthique lors des révisions futures des documents, en réévaluant l'opportunité de conserver ces images. Cette proposition vise à réfléchir aux implications éthiques de l'utilisation de telles photos, surtout lorsque les individus concernés ne sont plus présents au sein des établissements, malgré leur consentement initial.

- **À propos du linge fragile qui doit être pris en charge par les familles ou le représentant** : les chaussons et chaussures ont été ajoutés dans cette catégorie car, en raison de leur matière, ils ne peuvent pas tous être étiquetés donc lorsqu'on les lave on ne sait plus à qui ça appartient.
- **A propos du trousseau de linge propre** : la modification « **nom de JEUNE FILLE** » a été remplacée par « **nom de NAISSANCE** » à la demande du CVS afin d'avoir un terme plus inclusif.

**La proposition d'actualisation du contrat de séjour des EHPAD est validée par l'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale.**

**Le contrat de séjour fera l'objet d'une validation finale par le Conseil de Surveillance en juin 2024 et sera transmis au service communication pour mise en page.**

**La nouvelle version arrivera pour le 2<sup>ème</sup> semestre de 2024.**

## **5- Présentation de la charte bientraitance résident**

La charte de bientraitance résident a été présentée aux membres présents. Elle a été établie sur la base d'une démarche participative suite à des votes auprès des résidents et des professionnels des EHPAD.

**La charte bientraitance a été réalisée par le Comité Bientraitance du Pôle de Gériatrie.** Celle-ci a également fait l'objet d'une **présentation et d'une validation en COPIL Bientraitance Institutionnel.**

**Le CVS remercie MP. LEPLAT qui a accepté d'être en photo sur la charte, ainsi que les professionnels et le comité de bientraitance pour leur participation.**

**La gestion du nombre d'affiches à imprimer et de leurs formats pour les salles de soins et les espaces de vie a été attribuée respectivement à l'encadrement et aux animateurs. Ces derniers doivent communiquer leurs besoins au pôle de gériatrie.**

Lors de la **prochaine commission animation**, les **résidents auront la liberté de choisir l'emplacement des affiches dans les lieux de vie avec l'animateur.**

## 6- Prestations Hôtelières

I. FATMI propose d'inviter les prestataires à tour de rôle lors des prochains CVS. L'objectif est de leur permettre de présenter leur mode de fonctionnement et d'échanger directement avec les résidents sur d'éventuelles questions ou problématiques. Cette démarche vise à renforcer la transparence et la compréhension mutuelle entre les prestataires et les résidents.

### • Restauration

I. FATMI présente le **nouveau prestataire restauration (Elior Restauration)** qui intervient au sein de la **Résidence Isabeau du Bosquel**, depuis le 18 décembre 2023. Une note d'information avait été communiquée aux résidents, référents familles et professionnels. Diverses réunions ont déjà eu lieu, la prochaine rencontre est programmée pour le 4 avril.

I. FATMI informe que les frites pourront de nouveau être proposées et qu'un rythme d'une fois par cycle a été validé.

**Le CVS demande s'il est possible d'augmenter la fréquence à 2 fois sur les 5 semaines.**

Cette demande sera transmise au prestataire le 4 avril 2024.

L'enquête flash restauration a été réalisée sur un petit échantillon. Elle sera renouvelée afin d'obtenir davantage d'avis sur le sujet.

Les menus à thème sont de retours. Ils ont été choisis en fonction des couleurs des anneaux olympiques en l'honneur des JO 2024 (*cf. présentation*).

Le menu « printemps/été » sera mis en place à partir de la 1<sup>ère</sup> semaine de mai pour Les Maisonnées et Mahaut de Guisnes.

En 2023, le CVS avait demandé la remise en place des commissions « menus ». Celles-ci ont été remises en place en 2024 et sont pilotées par la Responsable Hôtelière et la Diététicienne de l'EHPAD. La **fiche de missions des commissions « menus »** ainsi que le **calendrier 2024** ont été présentés et validés. Pour Les Maisonnées, la prochaine commission « menu » est également programmée au 29 mai.

S. MAZZELLA, la Diététicienne explique que l'informatisation des menus a permis, depuis 15 jours, d'ajouter des plats du court séjour en remplacement de plats qui ne sont pas appréciés par les patients. Dans le logiciel, il est possible de mettre toutes les aversions et ainsi améliorer les propositions.

**Un nouveau chef de production a rejoint l'établissement, il ne faut donc pas hésiter à faire remonter les remarques potentielles auprès de la Responsable Hôtelière et de la Diététicienne de l'EHPAD.**

R. DRECOURT informe que certains résidents font des remarques pendant les repas quand ils ne les apprécient pas. **La Diététicienne propose aux résidents de tenir un cahier de traçabilité précisant les dysfonctionnements et les points positifs. Ceux-ci pourront être présentés lors de la prochaine commission « menu ».**

S. MAZZELLA précise de noter la date associée à la remarque car celle-ci pourrait être expliquée par un problème d'approvisionnement ayant eu lieu ce jour-là.

S. MAZZELLA explique que les omelettes ont moins de goût car les omelettes fraîches ont été remplacées par des omelettes surgelées dû à un « incident ».

Des résidants ainsi que certains professionnels ont indiqué que les pâtes apparaissent avec une texture caoutchouteuse, cela serait potentiellement causé par la remise en température. Il a été proposé d'ajouter une sauce ou un bouillon.

- **Blanchisserie**

La première rencontre avec les prestataires blanchisserie sera organisée lors du CVS de novembre. Une visite de leur blanchisserie pourrait être programmée courant septembre/octobre 2024.

E. CHYPKI indique que les délais de retour des vêtements sont parfois longs. Elle indique également que les vêtements blancs deviennent rapidement gris. Il est possible de demander à blanchir le linge mais les produits utilisés sont nocifs et peuvent abîmer le linge.

R. DRECOURT informe qu'elle a retrouvé à plusieurs reprises des grains dans ses draps qui lui grattent. Si l'incident se reproduit, il lui a été demandé de ne pas y toucher et de le signaler.

## **7- Animations et Vie Sociale**

Les animateurs réalisent un retour sur les derniers temps forts (*cf. présentation*).

- Ice Mountain
- Le carnaval
- Vélo cargo

### **Les résidants sont satisfaits des animations.**

Les animateurs ont également présenté les animations prévues pour 2024.

I. FATMI a fait une rétrospective : communication sur les réseaux sociaux.

## **8- Election du Conseil de Vie Sociale**

Le déroulement des prochaines élections du CVS a été présenté.

### **Les membres du CVS valident le calendrier.**

Pour se présenter aux élections du CVS, il a été rappelé qu'il convient de transmettre le courrier à l'animateur avec l'acte de candidature ainsi que la profession de foi.

2 représentants des résidants ainsi que 2 suppléants par EHPAD seront élus.

1 représentant par famille ainsi qu'1 suppléant par EHPAD seront élus.

### **La clôture des candidatures aura lieu le 25 avril 2024. Les élections auront lieu le 31 mai 2024.**

## 9- Informations & Echanges

### Qualité

- FATMI informe de la visite d'un **organisme extérieur : CAPITAN**, dans le **cadre de la préparation à l'évaluation des EHPAD**. L'organisme réalisera un diagnostic les **18 et 19 avril 2024**. **Il est possible que les membres du CVS soient sollicités sur accord**. L'objectif de cette démarche sera de préparer les établissements à la réalisation des évaluations qui se dérouleront pour :
  - Isabeau du Bosquel : 2<sup>ème</sup> trimestre 2025
  - Mahaut de Guisnes : 3<sup>ème</sup> trimestre 2025
  - Les Maisonnées : 4<sup>ème</sup> trimestre 2026

### Échanges

- Une préoccupation concernant la **sécurité** a été soulevée par R. DRECOURT. Elle informe qu'il y a eu des vols dans sa chambre durant la nuit à plusieurs reprises (disparition de billets, de clés qu'elle a retrouvées dans son lit, etc.). Cette information avait été transmise à l'encadrement et suite à ces incidents, des clés de chambres ainsi que de coffre lui ont été fournies.

L'encadrement rappelle que les résidants ont l'autorisation de fermer le verrou de leur chambre durant la nuit mais cela doit être spécifié et connu des équipes de nuit pour pouvoir intervenir en cas de problème.
- E. CHYPKI souhaite savoir qui verse l'argent de poche : dans le cadre de l'aide sociale, 90% des ressources de la personne âgée doivent être reversées à l'établissement d'hébergement, les 10% restant sont laissés au résidant au titre d'argent de poche avec un minimum de 115 euros qui pourrait évoluer selon la réglementation en vigueur.

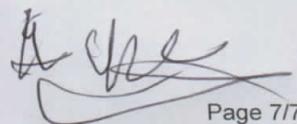
En l'honneur de la dernière réunion du CVS avant les prochaines élections, B. MERLIN-KUTTER remercie les membres pour leur participation durant les 3 années. Il remercie I. FATMI pour son investissement ainsi que les membres de la direction du pôle de gériatrie qui pallient à l'absence de directeur de pôle de gériatrie. Le cadre supérieur de pôle adresse également des remerciements aux équipes d'encadrement pour l'accompagnement et la qualité des soins notamment dans le contexte actuel. Il remercie tous les professionnels soignants et non soignants qui permettent d'offrir un accompagnement au-delà des soins.

La Présidente de CVS remercie les membres présents pour leur participation durant ces 3 années de mandat.

Le prochain CVS se déroulera le **Vendredi 21 juin 2024**,  
au sein de la résidence Isabeau du Bosquel.

En l'absence de remarques complémentaires, B. MERLIN-KUTTER et la Présidente de CVS remercient l'ensemble des présents et lèvent la séance.

La Présidente de CVS  
N. AMYOT D'INVILLE



Page 7/7

